



P.V. Réunion exceptionnelle du Comité Directeur CD05 FFPJP du 07/05/2022

Membres Présents : Cyril Combe (Président), Guillaume Carpentier (Secrétaire Général), Marie-France Istria (Trésorière), Claudine Ghigonetto (Vice-Présidente), Suzy Devezeaud (Secrétaire Adjointe), Patrick Dastrevigne (Trésorier Adjoint), Pascal Amiot, Georges Charriere, Bastien Dujardin, Claude Ghigonetto, Eric Faure-Vincent

Membres Excusés : Mme Richand Béatrice (Docteur)

1.Allocution du Président

« Bonjour à tous, merci d'être présent aujourd'hui pour cette réunion faisant suite aux différentes remarques et soucis rencontrés sur cette première partie de saison qui est déjà bien avancé puisque l'on approche de la fin de nos éliminatoires départementaux, il reste le mixte aujourd'hui, puis la semaine prochaine le promotion et les jeunes, qui laisseront leurs places aux qualificatifs régionaux, bien entendu sur notre territoire il nous reste encore nôtre traditionnel challenge des as.

*Je pense qu'il était judicieux de se rencontrer dans l'urgence en raison des tensions qu'il y a entre les membres du Comité Directeur pour aborder différents faits que l'on a rencontrés, mais également pour faire un point sur les différentes commissions, parce que certaines fonctionnent très bien, et d'autres ne fonctionnent pas, voir pas du tout. Nous sommes une équipe, nous travaillons ensemble, je pense qu'il va y avoir des échanges qui vont être un peu compliqués, nous ne sommes pas là pour se disputer, nous sommes ici pour se dire les choses et pour permettre de crever cet abcès qui est en train de monter petit à petit. Guillaume souhaite vous demander d'enregistrer exceptionnellement la réunion car nous n'avons pas eu assez de temps pour la préparer, il sera plus facile ensuite de rédiger le compte-rendu.. La réunion sera enregistrée et tout sera retranscrit, cet enregistrement ne sera communiqué à personne. Je vous rappelle que nous avons un droit de réserve, **ce qui se passe dans le Comité Directeur reste dans le Comité Directeur** sans en rapporter les détails qui ne serviraient à rien.*

Pour commencer, Je vais laisser la parole à Bastien afin qu'il s'explique son message exprimé via Messenger “

L'enregistrement audio de la réunion a été approuvé à l'unanimité

2. Commissions Tirages au sort et Délégations Départementales

Suite à un échange houleux entre Bastien Dujardin et Claudine et Claude Ghigonetto un rappel des devoirs des différentes commissions a été fait par le président.

En conclusion :

La gestion d'une délégation correspond au maintien des rênes de la compétition, il est impératif de faire attention à ce que l'on fait et ce que l'on dit qui pourrait être retourné contre soi dans le futur. La première chose à penser est : **Attention J'AI des responsabilités en tant que délégué, JE suis responsable de la compétition** et il faut penser avant tout aux joueurs et aux conditions dans lesquelles la compétition va se dérouler. Il va de soi que nous sommes des bénévoles passionnés mais la priorité reste aux joueurs. C'est la politique pour laquelle nous avons opté, nous sommes là pour qu'ils se régalent quand ils font les championnats et faire de belles choses.

3. Commission ETD

Quand nous organisons des événements avec l'équipe Technique Départemental, cela demande beaucoup de travail et d'investissements personnels, n'oublions pas que nous sommes un collectif et que tout le monde est concerné.

Certains sont rentrés au Comité lors de l'AG pour aider en expliquant aux présidents des Clubs lors des élections « *être là, avoir du temps, être à la retraite...* » mais force est de constater que ce sont toujours les mêmes qui répondent présents et se mettent au travail.

Il est demandé aux autres de s'intéresser et de s'investir un peu plus dans le fonctionnement de l'instance qu'ils représentent.

4. Commission Jeune

Après constatation de l'absence du responsable de la commission jeune lors des concours **1 Adulte 1 Enfant** à Gap en début d'année et à Embrun la semaine dernière, le Président du CD05 demande alors ce qui a été entrepris par cette commission durant la première moitié de saison.

Le responsable de la commission explique avoir passé des appels aux clubs ayant des jeunes pour les équiper pour les Championnats Départementaux 2022. Pour organiser et préparer au mieux les Championnats Départementaux 2023 une réunion avec les Présidents de Clubs possédant des jeunes licenciés sera proposée au Congrès 2022. Il faut prévoir de donner un temps de parole à la commission jeune pour s'exprimer sur le cas des jeunes lors de la prochaine assemblée générale du Comité Départemental.

5. Commission Arbitrage

L'arbitrage doit être revu, il a été rapporté et constaté de nombreuses fois que chez nous, **nous n'arbitrons pas**, que seuls les points sont mesurés, quand il y a des fautes c'est « ***oui, je lui dirais la prochaine fois*** ». Il n'est pas possible d'agir de la sorte. On ne peut pas toujours dire avertir s'il n'y a jamais de sanctions, l'arbitrage perd toute crédibilité.

Le Président du CD05 rappelle alors que lors de la première réunion du Comité Directeur post élection il a été demandé par les nouveaux élus d'être plus ferme. Nous avons acheté Boulhonnet pour le contrôle de boules, ces contrôles ne se font que chez les féminines.

La désignation de Pascal Amiot pour les contrôles d'alcoolémie a été faite, nous allons procéder à l'achat de l'appareil et après il faudra faire des contrôles d'alcoolémie. Ce manque d'arbitrage induit un manque de respect envers le corps arbitral de la part des joueurs.

Il ne sera jamais reproché de faire appliquer le règlement, a contrario l'inverse pourra l'être.

Il est aussi rappelé que la condition d'arbitre n'est en aucun cas du bénévolat, le Comité Départemental paie pour ce travail, qui DOIT être effectué.

Attention également à la façon de parler aux joueurs pour les reprendre, un manque de tact peut être mal perçu et faire potentiellement mal réagir certains joueurs

Un rappel sur la Tenue lors des Championnats Départementaux a été fait, tenue du club identique pour le haut et bas sportifs homogène, ce qui sous-entend de même couleur, la longueur du bas est laissée au choix de son porteur.

Mr MARECHAL, arbitre départemental ayant muté chez nous, s'est présenté en début d'année au Comité Directeur et a fourni sa carte d'arbitrage obtenue il y a longtemps. On ne perd pas le titre d'arbitre, une fois le diplôme obtenu, il est valable à vie. Lors de la réunion d'arbitrage, selon le responsable, il a été relevé certaines lacunes de Mr Marechal dû aux divers changements de règlements notamment au Jeu-Provençal. Un petit contrôle des connaissances est donc prévu par Patrick pour faire le point sur ses connaissances du règlement. En attendant, il sera toujours possible de faire officier Mr MARECHAL en tant qu'arbitre en binôme avec un autre arbitre à tarif réduit.

6. Délégations Championnats de France

Le système d'attribution des délégations du Championnat de France va être modifié. En 2022, Le Comité Directeur se répartissait les diverses délégations en amont des Championnats Départementaux mais suite à divers évènements trop de modifications ont dû être apportées, les attributions des délégations se feront après les qualificatifs départementaux.

Pour rappel, une délégation au Championnat de France est une mission visant à accompagner une équipe dans les meilleures conditions nécessitant de gérer toute l'organisation de la veille à la fin du Championnat. (Tenues, Timing, Dépôt des licences Timing, Compétition, repas, logement etc...) Afin d'éviter des dépenses d'énergies inutiles des joueurs.

7. Trésorerie

Suite au Championnat Départemental Tête à Tête, le résultat final est à égalité au niveau financier après avoir acheté les planches de bois, régler les frais de délégations et d'arbitrages. Les demandes de subvention sont en cours d'instruction.

8. Catégorie Vétéran 55 ans

Suite à l'annonce de la FFPJP de vouloir ramener la catégorie Vétérans à 55 ans au lieu de 60 ans en 2023 sans concertation des organes déconcentrés. Suite à l'opposition de masse du conseil des Régions à cette modification. Les Comité Départementaux sont invités à se positionner sur ce sujet avant le 31 Mai 2022.

Le Comité Départemental des Hautes-Alpes se prononce à l'unanimité général **CONTRE** la classification des Vétérans à 55 ans qui entraînerait une perte exponentielle de licences sur son territoire et continue de ne pas cautionner les concours 55 ans et plus qui n'existent pas dans la réglementation fédérale, même si ce paramètre est présent sur le Logiciel de tirage officiel "GESTION CONCOURS".

Guillaume Carpentier
Secrétaire Général du CD05 FFPJP

Cyril Combe
Président du CD05

FFPJP

